DEPARTEMENT **DES DEUX-SEVRES**

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

Délibération n° D-2021-382

Votants: 45

Convocation du Conseil Municipal:

le 16/11/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 29/11/2021

Subventions - Amélioration de l'habitat - OPAH Communautaire de l'Agglomération Niortaise 2018-2022

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Anne-Lydie LARRIBAU.

Secrétaire de séance : Karl BRETEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Cathy GIRARDIN, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021

Délibération n° D-2021-382

Direction Action Coeur de Ville

Subventions - Amélioration de l'habitat - OPAH Communautaire de l'Agglomération Niortaise 2018-2022

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat communautaire, entrée en vigueur le 05 février 2018 pour une durée de 5 ans, les propriétaires bénéficient d'aides de l'Etat, de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation de l'habitat, de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

La Ville de Niort propose en complément de subventionner, à hauteur de 5% du montant hors taxes, les travaux de réhabilitation des logements locatifs inclus dans le périmètre de l'OPAH rénovation urbaine réalisés par tout propriétaire bailleur via ce dispositif, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, en application de son règlement national en vigueur.

En outre, la Ville de Niort propose en parallèle de subventionner, à hauteur de 30% du montant hors taxes dans la limite de 1 500,00 €, les travaux pour ravalement de façade, réalisés par tout propriétaire bénéficiant par ailleurs des dispositifs d'aides précitées pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par la communauté d'Agglomération du Niortais.

A ce jour, après agrément par l'ANAH locale, de quatre dossiers de propriétaire bailleur justifiant de travaux lourds, il est proposé d'attribuer aux bénéficiaires un montant prévisionnel total de subventions de 169 503,810 € détaillé dans le tableau ci-joint :

	Dispositif	Nombre de logements	Type de projet	Montant des subventions ANAH en €	Montant des subventions CAN en €	Montant des subventions Commune de Niort en €	TOTAL subventions en €	
Logement 1	OPAH RU	2	PB Travaux lourds	19 067,21	9 752,69	24 38,17	31 258,08	
	OFAITIO	2	PB Travaux lourds	19 326,68	9 900,96	24 75,24	31 702,89	
Logement 2	OPAH RU	1	PB Travaux lourds _ ORI	33 460,80	17 977,60	4 494,40	55 932,80	
Logement 3	OPAH RU	1	PB Travaux lourds	28 774,58	20 210,47	1 625,00	50 610,05	
TOTAL						11 032,81	169 503,81	

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider l'engagement de la Ville de Niort pour la somme de 11 032,81 € ;

- autoriser le versement de la subvention au bénéficiaire, à réception de la feuille de calcul de l'ANAH.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 45
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 0

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE

Demande subventions OPAH- RU CAN

Version du	16/09/21
------------	----------

Version du 10/09/21																				
Propriétaire	Adresse	Adresse des logements aidés	Dispositif	Date d'agrément ANAH	Nombre de logements	Surface du logement	Type de projet	Montant des travaux et MOE TTC	Gain énergétique	Gain carbone	Dépense subventionnée <u>par</u> <u>l'Anah</u>	Montant des subventions Anah	Taux/prime ANAH	Dépense subventionnée <u>par</u> l <u>a CAN</u>	Montant des subventions CAN	Taux/prime CAN	Dépense subventionnée <u>par</u> <u>la commune de</u> <u>Niort</u>	Montant des subventions Commune de Niort	Taux/prime VILLE	TOTAL subventions
	12 rue du Faisa 79000 NIORT	12 rue du Faisan	ODAH RII	6/11/2020	2	44,07	PB Travaux lourds	- 153 341€	61%	90%	48 763,46	19 067,21	35%+ASE 2000€	48 763,46 €	9 752,69 €	20%	48 763,46 €	2 438,17 €	5%	31 258,08 €
		79000 NIORT	or Air No	6/11/2020	2	44,74	PB Travaux lourds		61%	90%	49 504,81	19 326,68	35%+ASE 2000€	49 504,81 €	9 900,96 €	20%	49 504,81 €	2 475,24 €	5%	31 702,89 €
		37 rue Victor Hugo 79000 NIORT	OPAH RU	12/11/2019	1	85	PB Travaux lourds _ ORI	101 245€	40%	86%	89 888,00	32 960,80	35%+ASE 1500€	89 888,00 €	20 977,60 €	20% + 3000€ prime vacance	89 888,00 €	4 494,40 €	5%	58 432,80 €
		7 impasse Arnault 79000 NIORT	OPAH RU		1	85.32	PB Travaux lourds	97 968€	45%	89%	77 927,36 €	28 774,58 €	35%+ASE 1500€	77 927,36 €	20 210,47 €	prime façade 1625€	77 927,36 €	1 625,00 €	prime façade 1625€	50 610,05 €